

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Gabon-OMC : valider l'accord sur la facilitation des échanges



Photo: DR

Le ministre du Commerce, Yves Fernand Manfoumbi, à l'ouverture des travaux.

GMNN
Libreville/Gabon

PERMETTRE au Gabon de lever les entraves inhérentes aux tâches administratives relatives aux échanges commerciaux, en réduisant les coûts du commerce et en permettant le renforcement de la

transparence. Tel est l'objectif visé par l'atelier national de validation de la feuille de route du Gabon pour la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges.

Essassa : la SNI dissipe les malentendus

AEE
Libreville/Gabon

LE directeur général de la Société nationale immobilière (SNI), Hermann Kamonomono, a entamé des consultations publiques le 19 mai dernier avec les populations d'Essassa Bisso Bi nam. Ces rencontres visent à dissiper le malentendu né de la pose des panneaux de cette société dans des domaines où ces personnes ont investi. La Sni étant détenteur du titre foncier de cette zone, a rappelé son directeur général, il était donc normal que ces personnes soient informées. " Le but n'est pas de déguerpier qui que ce soit. Nous voulons juste procéder à la

régularisation des parcelles de ces compatriotes. Leur permettre d'avoir un titre foncier pour sécuriser leurs biens ", a précisé Hermann Kamonomono. Ayant reconnu avoir mis la charrue avant les bœufs, la Sni a adopté cette démarche de consultation, afin de donner la bonne information aux habitants d'Essassa sur cette question. " Si c'est pour nous aider à être propriétaire, c'est une bonne chose. Mais nous demander de payer des parcelles qui ont déjà été payées, c'est ce que nous refusons ", a fait savoir une habitante. Cette première consultation sera suivie de plusieurs autres séances de travail entre la Sni et les populations d'Essassa Bisso Bi nam.

La rencontre organisée hier dans un hôtel de la place était présidée par le ministre du Commerce, des Petites et moyennes entreprises, Yves Fernand Manfoumbi. Pour le membre du gouvernement, cet

accord est le plus récent en matière de commerce et l'un des plus importants depuis la création de l'OMC. "Sa mise en place, avec pour principal objectif de simplifier les procédures de circulation des marchandises,

est assortie d'une possibilité pour les pays en développement, de recevoir l'assistance technique nécessaire destinée à tirer pleinement parti du système commercial multilatéral", a-t-il indiqué. Le Gabon

est l'un des pays de la sous-région ayant parvenu à mettre en place un cadre institutionnel opérationnel grâce à l'apport du Comité national de facilitation des échanges qui a réussi à élaborer ladite feuille de route.

MINISTÈRE DE AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 25 mai 2022
Appel d'Offres : AOO-01/PAPG1/2022
Nom du projet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 CENTRES DE MULTIPLICATION DE SERVICES
Source de financement : Prêt de la BAD N° 2000200001902

1. OBJET

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation représenté par la Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Programme Graine phase 1 (PAPG1), lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de 6 Centres de Multiplication Matériels Végétal.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est reparti en six (6) lots suivants :

- Lot n°1 :** Construction du Centre de Multiplication dans la province du Woleu Ntem ;
- Lot n°2 :** Construction du Centre de Multiplication dans la province du Haut Ogooué ;
- Lot n°3 :** Construction du Centre de Multiplication dans la province du la Nyanga ;
- Lot n°4 :** Construction du Centre de Multiplication dans la province du l'Ogooué Ivindo
- Lot n°5 :** Construction du Centre de Multiplication dans la province du l'Ogooué Lolo ;
- Lot n°6 :** Construction du Centre de Multiplication dans la province du la Ngounié.

Les candidates ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le soumissionnaire ne peut être attributaire que de deux lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITÈRES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-

dessous contre paiement au Trésor Public, d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce montant est de 100 000 FCFA pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°32.21/MER/MBCP fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics du 21 juillet 21. Le paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1)
1er étage de l'immeuble de l'Agence Nationale des bourses du Gabon à oloumi (ex ministère de la planification)
BP : 551 Libreville /Gabon
Téléphone : (+241) 061 00 38 79
Courriel : papg1gabonbad@gmail.com

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le vendredi 24 juin 2022 à 10 heures** et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent 1% du montant TTC de l'Offre.

À compter de cette date, ces offres resteront valables cent vingt (120) jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **vendredi 24 juin 2022 à 10 heures 30 minutes** dans la salle de réunion de la Cellule d'Exécution du Projet PAPG1 sise au 1er étage de l'immeuble de l'ANBG à oloumi (ex. ministère de la planification).

Le Directeur Général des Marchés Publics


Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Coordonnateur du PAPG1


Gad BOUNANG